



BAREME d'HONORAIRES du 05/03/2024
EN TRANSACTION

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

Prix de Vente	Honoraires TTC Maximum
de 0 à 11 500 €	1,500 €
de 11 501 à 23 000 €	3,000 €
de 23 001 à 39 000 €	6,000 €
de 39 001 à 49 000 €	7,000 €
de 49 001 à 59 000 €	8,000 €
de 59 001 à 99 000 €	9,000 €
de 99 001 à 149 000 €	10,000 €
de 149 001 à 179 000 €	11,000 €
de 179 001 à 199 000 €	12,000 €
de 199 001 à 239 000 €	13,000 €
de 239 001 à 269 000 €	14,000 €
de 269 001 à 299 000 €	15,000 €
de 299 001 à 349 000 €	16,000 €
+de 349 001 €	5%

Les tranches du barème ci-dessus ne sont pas cumulatives entre elles.

**Nos honoraires sont prévus à la charge des vendeurs sauf convention contraire :
en cas de successions, d'habilitations familiales et de toutes décisions de justice dans ce sens.
Dans ce cas, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.**

HONORAIRES DE LOCATION TTC Maximum :

- Honoraires de visites, constitution dossier, rédaction de bail :
10 €uros/m² à la charge du bailleur + 10 €/m² à la charge du locataire
- Frais d'état des lieux :
3 €/m² à la charge du bailleur + 3 €/m² à la charge du locataire.

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat ir

La délivrance d'une note est obligatoire

SARL AGENCE DE RIS AF siège social 59 rue Albert Rémy 91130 RIS-ORANGIS
RCS Evry 951 165 851 - Au capital de 1 000 € - APE 6810 Z
Carte Transaction délivrée par la CCI de l'Essonne sous le numéro CPI 9101 2023 000 000 038
Garantie financière SOCAF 110 000 € - RCP SAA 15 av. de Suffren 75015 Paris n°SP34 020